

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

ANNEE 1967 - N° 120 /PR/MFPT/DP.2

SOMMAIRE :Nominations
et
Avancements d'échelonLE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENTPrésenté par
le Directeur
du Personnel,

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le Décret n°IO6/PR du 30 Mars 1967 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°2I5/PR. du 16 Mai 1966, déterminant les Service rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU la Loi n°59-2I/ALD. du 3I Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret n°59-2I8 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le Décret n°I39/PCM du 11 Décembre 1959 fixant les conditions d'admission des fonctionnaires et agents de l'Administration aux stages de perfectionnement dans les Grandes Ecoles de France et d'autres Pays étrangers ;
- VU le Décret n°65-365/PC/MFPTAS du 8 Octobre 1965 portant statuts particuliers des corps des Personnels des Services Centraux et Extérieurs du Travail et de la Main d'Oeuvre, modifié par le Décret n°I65/PR/MFPT du 12 Avril 1966 ;
- VU la Décision n°229/MFPT/DP du 9 Mai 1961 portant engagement de M. DOBOSSOU Raphaël, en qualité de Contrôleur de Travail auxiliaire ;
- VU les Décisions n°s 5I/PR/MFPT/DT et 2327/MFPTAS/DFP des 12 Octobre 1962 et 24 Septembre 1964 désignant M. DOBOSSOU pour suivre des stages de contrôleur du Travail et d'Administration du Travail ;
- VU le Décret n°443/PR/MFPT/LGT du 16 Septembre 1963 portant nomination de M. DOBOSSOU en qualité d'Inspecteur Interdépartemental du Travail et de la Main d'Oeuvre du Nord par intérim ;

WISE :
LE CONTROLEUR
FINANCIER,

- VU les requêtes en date des 15 et 24 Mars 1967 de M. DOBOSSOU ;
- VU les résultats des stages effectués par l'intéressé,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Conformément aux dispositions de l'article I4 du Décret n°65-365/PC/MFPTAS du 8 Octobre 1965, M. DOBOSSOU Raphaël, Contrôleur du Travail auxiliaire, titulaire de la Première Partie du baccalauréat de l'Enseignement secondaire et qui a suivi avec succès le stage pratique du Travail organisé par le B.I.T. à l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer, à Paris, est nommé, à compter du 31 Juillet 1963, dans le Corps National des Contrôleurs du Travail, en qualité de Contrôleur de 2ème classe, 1er échelon.

Il conserve son affectation actuelle.

ARTICLE 2.- Est constaté, à compter du 31 Juillet 1965, l'avancement au 2ème échelon de son grade, de M. DOBOSSOU Raphaël, Contrôleur du Travail de 2ème classe, 1er échelon.

ARTICLE 3.- M. DOBOSSOU Raphaël, Contrôleur du Travail de 2ème classe, 2ème échelon (indice 270), titulaire du diplôme de l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer (section sociale - catégorie B) et qui a suivi les cours de la section des Contrôleurs du Travail de l'I.H.E.O.M. est, conformément aux dispositions de l'article 25 du décret n°65-365/PC/MFPTAS du 8 Octobre 1965 modifié par celui n°165/PR/MFPT du 12 Avril 1966, nommé dans le Corps National des Attachés du Travail, en qualité d'Attaché du Travail de 2ème classe, 1er échelon (indice 300) à compter du 16 Janvier 1967, date de sa reprise de service (AC = néant).

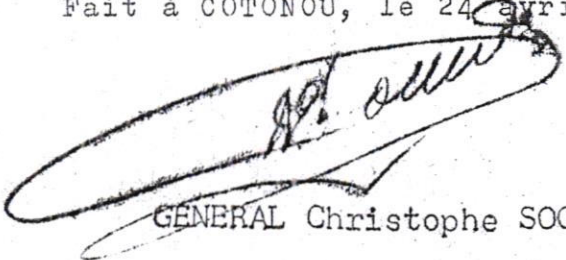
ARTICLE 4.- Les solde et accessoires de l'intéressé sont imputables sur le chapitre 311-05, article 1er, du budget national, exercice 1967.

ORIGINAL I
ORD I
R 8
MFPT I
FAE I
OP 4
OB I
OC 2
F I
I I
RESOR I
OTLS I
ENSIONS 2
INTERESSE I

ARTICLE 5.- Le présent décret, qui a effet à compter du 1er Janvier 1965 en ce qui concerne la solde, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./-

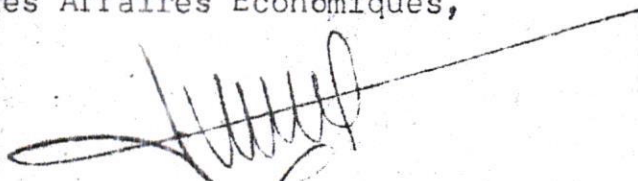
SGG 4 - CS 6
IAA 1 - DGAJL 2
Gde.Chanc. 1

Fait à COTONOU, le 24 avril 1967


GENERAL Christophe SOGLO.-

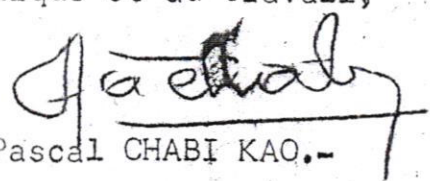
VU :

Le Ministre des Finances
et des Affaires Economiques,


B. BORNA

VU :

Le Ministre de la Fonction
Publique et du Travail,


Pascal CHABI KAO.-